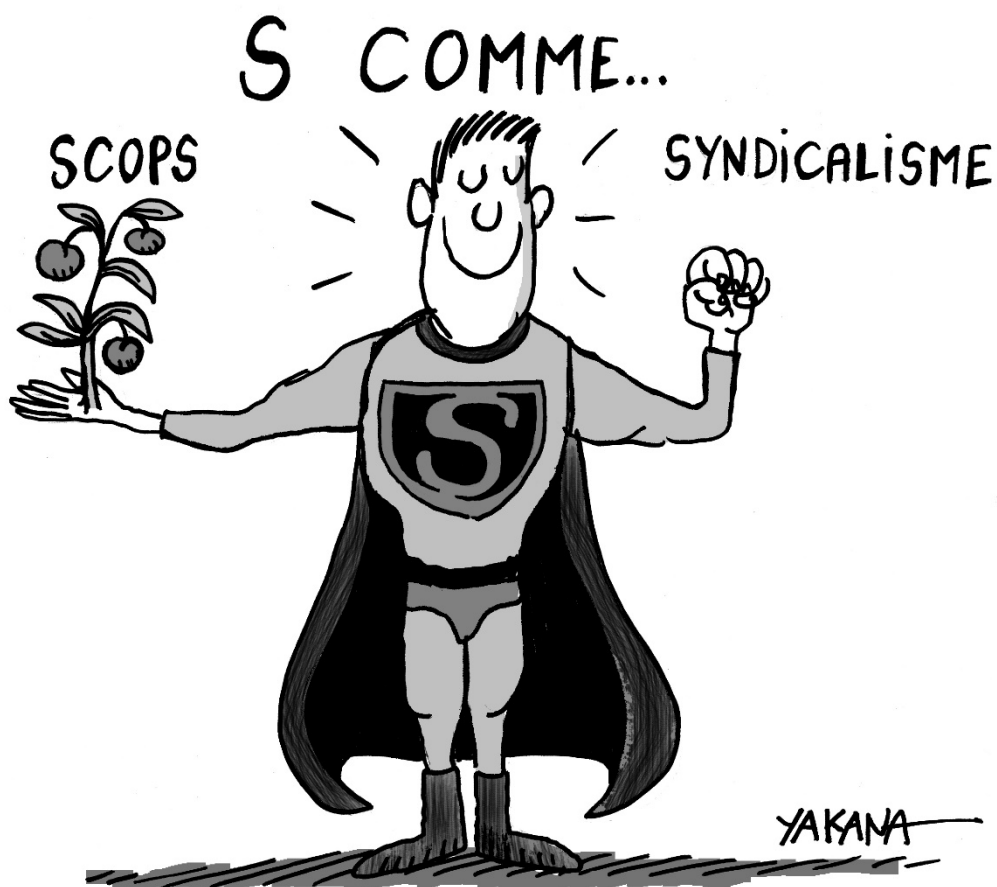




SCOP ET SYNDICATS : AU-DELÀ DES STÉRÉOTYPES ?

1



FONCTIONNEMENT
DE L'ES
SAW-B

Violaine Wathelet
Chargée de projets
Pôle Études & Animations

Analyse 2017
Mots-clés : démocratie – coopératives –
syndicats – participation

Les Sociétés Coopératives et participatives (SCOP), parfois appelées coopératives de travailleurs associés sont à présent soutenues par les pouvoirs publics wallons et considérées comme des outils utiles au maintien des entreprises existantes. C'est que la question de la transmission des entreprises est un enjeu majeur pour l'économie wallonne. En effet, « *un tiers des PME wallonnes va être confronté à un problème de transmission d'ici 2020* »¹. Dans ces statistiques, ne sont pas pris en compte les cas de fermeture ou de délocalisation d'entreprises encore inconnues actuellement. C'est donc de nombreux emplois qui potentiellement vont disparaître. Dans ces contextes, les militants syndicaux ont à cœur de tout faire pour négocier le reclassement et l'indemnisation des salariés dont l'emploi est supprimé. Mais d'autres combats sont possibles pour sauvegarder l'outil de production. C'est le cas des cessions ou des reprises d'entreprise sous forme de SCOP. Les travailleurs deviennent alors propriétaires de leur outil de production.

Cette pratique est, cependant, loin d'être répandue en Belgique. Si en France elle semble plus coutumière, en 2015 « *les transmissions représentaient 15 % des nouvelles sociétés coopératives et participatives (2855 entreprises)* »² soit 42 entreprises transmises. Alors qu'elle incarne une formidable opportunité pour les salariés de se réappropriier leurs entreprises, cette solution est souvent peu portée dans les milieux syndicaux que ce soit en France ou en Belgique. Même si, petit à petit, l'idée fait tout de même son chemin auprès des organisations syndicales. Est-ce le signe d'une réticence voire d'une certaine méfiance face à la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise ? Est-ce le signe d'un désaccord ou à tout le moins de tensions de longue date entre monde coopératif et syndical ? Quelles sont donc les raisons de ces résistances ? Peut-on envisager un rapprochement de ces deux mondes ? Comment ?

LA SCOP EN BREF

La Société Coopérative et Participative est une qualité juridique présente en France mais inexistante en Belgique. Elle confère une existence et une reconnaissance juridique aux entreprises détenues majoritairement par leurs travailleurs. Ces entreprises prennent la forme juridique de Société Anonyme, de Société Anonyme à responsabilité limitée ou de Société par Action Simplifiée dont les salariés sont les associés majoritaires³... Elles doivent respecter toute une série de conditions pour obtenir la dénomination SCOP. La SCOP est donc

¹ Entretien avec Jean-Claude MARCOURT, « La coopérative de travailleurs ? Une formule soutenue par la Région Wallonne », in *Terre*, n°156, Printemps 2017, p.10

² Interview de Patricia Lexcellent, La transmission d'entreprise n'est pas qu'une question de plus-value, in *We are up*, 15 décembre 2016. <http://weareup.com/la-transmission-dentreprise-nest-pas-quune-histoire-de-plus-values/>

³ <http://www.les-scop.coop/sites/fr/les-scop/qu-est-ce-qu-une-scop.html>

un outil juridique permettant d'impliquer les travailleurs dans la gestion et le capital de leur entreprise⁴.

En Belgique, si le terme SCOP (**S**ociété à gestion **CO**opérative et **P**articipative) existe, il ne fait pas référence à un statut ou à une qualité juridique mais au fait qu'une entreprise a une gouvernance et un management participatif et s'inscrit dans les principes de l'économie sociale. Si l'Union des SCOP Wallonie-Bruxelles⁵ tente d'inscrire un statut SCOP dans le code des sociétés, elle n'y est pas parvenue jusqu'à présent.

Toutefois, depuis décembre 2016 et malgré l'absence de statut deux dispositifs⁶ ont été mis en place par la Région Wallonne pour encourager la création de ce type d'entreprise : « *un mécanisme de capitalisation, ainsi qu'un mécanisme de prêt aux travailleurs pour les inciter à devenir coopérateurs dans leur entreprise* »⁷. Le premier permet à la SOWECSOM⁸ de capitaliser des coopératives à hauteur de 400 000 euros en attendant que les travailleurs puissent racheter peu à peu les parts qu'elle détiendra. Et ce, à condition que « *pour chaque euro que la SOWECSOM injectera, il faut un euro investi par les autres coopérateurs* »⁹ et « *qu'au moins la moitié des parts détenues par la SOWECSOM devra avoir été rachetée par les travailleurs endéans les cinq ans* »¹⁰. L'autre mesure consiste à faciliter l'obtention de crédits pour les travailleurs qui voudraient capitaliser leur entreprise. Concrètement, ceux-ci pourront contracter un prêt, de maximum 25.000 €, qui sera garanti par la SOWALFIN¹¹ à concurrence de 75%. « *Les travailleurs et les banques, sont, grâce à ce mécanisme, protégés, et donc incités à effectuer des démarches de reprises collectives d'entreprises* »¹².

Pour bénéficier de ces deux mécanismes d'aide, la coopérative devra respecter certains critères parmi lesquels proposer « *un plan d'affaire crédible et s'inscrire dans les principes de l'économie sociale*¹³ ».

⁴ Pour aller plus loin : Véronique Huens, « Les SCOP françaises : un modèle à suivre en Belgique ? », in *Analyses 2013 SAW-B*, http://www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/a1310_scop.pdf
⁵ <http://www.les-scop.be/>

⁶ Ces deux dispositifs sont repris dans un « Arrêté du Gouvernement Wallon confiant une mission déléguée à la SOWECSOM en vue du soutien et de la promotion de sociétés coopératives et de sociétés coopératives de travailleurs associés », adopté le 14 juillet 2016 par le Gouvernement Wallon et entré en vigueur en décembre 2016.

⁷ Entretien avec Jean-Paul MARCOURT, op cit., p.10.

⁸ La Société Wallonne d'Économie Sociale Marchande (SOWECSOM) est une société d'investissement de la Région Wallonne et des organisations syndicales qui a pour mission de financer des projets d'économie sociale en Wallonie.

⁹ Entretien avec Jean-Paul MARCOURT, op cit., P.11.

¹⁰ Ibid.

¹¹ La Société Wallonne de Financement et de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises est une Société Anonyme d'intérêt public mise en place par le Gouvernement Wallon pour faciliter l'accès au financement pour les entreprises.

¹² Ibid., p.12

¹³ Gouvernement Wallon, « Note rectificative 2 au Gouvernement », 1^{er} décembre 2016

LE MONDE SYNDICAL ET LES COOPÉRATIVES

Bref retour en arrière

Pour bien comprendre les réserves syndicales vis-à-vis des coopératives de travailleurs associés tout comme celles avancées par certains dirigeants de coopératives vis-à-vis des syndicats, il faut s'intéresser plus largement aux liens entretenus par les mouvements coopératifs et syndicaux. Un retour à la fin du XIXe siècle, moment où ils se constituent tous les deux, s'avère instructif. Si aujourd'hui les accointances ne sont pas forcément apparentes, « *il fut un temps où les liens étaient clairement établis aux yeux de tous* »¹⁴ puisque « *les premières associations de travailleurs qui ont vu le jour en Europe ressemblaient davantage à des coopératives qu'à des syndicats* »¹⁵.

Coopératives et syndicats trouvent leurs origines dans la structuration du prolétariat qui, au 19^{ème} siècle, face à l'industrialisation fulgurante, tente d'améliorer sa condition de plus en plus misérable et de lutter contre l'oppression dont il est victime. Parallèlement à la création de caisses de secours mutuel, il développe un mouvement coopératif et syndical avec un but commun : « *l'amélioration du niveau de vie, une rémunération équitable des travailleurs, pour satisfaire au mieux les besoins matériels, moraux et intellectuels des travailleurs*¹⁶ ». La principale forme de collaboration entre les deux mouvements se concrétise lors des grèves. Les coopératives soutiennent les grévistes et leurs familles par la distribution de pain ou par l'engagement des travailleurs licenciés. Elles assurent, également, très souvent « *un appui financier aux caisses syndicales de résistance mises à sec par les grèves successives*¹⁷ ».

En Belgique, les coopératives et les syndicats se sont essentiellement ancrés dans le cadre de mouvements à vocation politique. Ainsi, le mouvement coopératif s'est structuré en réseaux pilierisés : « *le réseau de tendance socialiste, le réseau de tendance chrétienne et le réseau de tendance "neutre", refusant toute référence à caractère politique ou idéologique* »¹⁸. Les objectifs de départ de chaque réseau étaient différents. Les coopératives du réseau socialiste avaient « *une volonté de changement social et de constituer une alternative au système capitaliste* »¹⁹. Ainsi, ces premières coopératives développent tant des activités économiques que des activités d'aide aux travailleurs. Et dans bien des cas, les deux se chevauchent faisant des coopératives des acteurs précieux pour les syndicats. Ces coopératives vont donc être un vecteur puissant des idées socialistes qui émergent dans les

¹⁴ OIT Info, Renouer les liens : syndicats et coopératives se retrouvent, in <http://www.cicopa.coop/Renouer-les-liens-syndicats-et.html>

¹⁵ Ibid.

¹⁶ MAYNE Emmanuelle, *Syndicalisme et économie sociale*, Bruxelles, Luc Pire, 1999, p.25.

¹⁷ Ibid., p.23

¹⁸ ANSION Guy, « Les coopératives en Belgique », In *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 28/1981 (n° 933-934), p. 1-47. <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1981-28-page-1.htm>

¹⁹ Ibid.

milieux ouvriers. D'ailleurs, « *certaines coopératives associées aux Maisons du Peuple avaient pour but bien plus de fournir des ressources aux grévistes ou à la propagande socialiste que de délivrer des produits de consommation courante à bon marché* »²⁰.

Au sein du réseau chrétien, il y avait deux tendances : celle de l'école socialiste estimant « *que le regroupement par l'association des travailleurs assurerait leur émancipation économique et sociale* »²¹ et celle plus paternaliste craignant « *les nouvelles idées sociales suscitées par l'association, le syndicalisme et la coopération* »²². Les coopératives du réseau chrétien, fortement liées au parti catholique, voulaient surtout limiter la montée du socialisme et pour certaines améliorer les conditions de vie de la classe ouvrière sans spécialement modifier les structures sociaux-économiques afin de préserver les privilèges de la classe moyenne, éléctrice du parti catholique.

Enfin, les coopératives du réseau neutre, composées au départ de fonctionnaires « *n'eurent qu'un objectif à terme rapproché, celui d'assurer des prix modérés et des ristournes élevées tout en maintenant de bonnes relations avec les commerçants* »²³.

Dans un premier temps, donc, syndicats et coopératives d'un même réseau étaient étroitement liées. Comme le rappelle Marcel Bartholomi, permanent syndical de la FGTB dans les années 70 et grand défenseur du modèle des coopératives de travailleurs associés : « *mutuelles, syndicats, coopératives, on est tous cousins, on a le même objectif* »²⁴. Comment expliquer, dès lors, que les mouvements coopératif et syndical se soient éloignés ? Comment expliquer cette distance entre ces deux mouvements qui avaient, et qui ont pourtant des objectifs similaires ?

Les raisons de la critique

Les relations entre les organisations syndicales et le mouvement coopératif vont suivre un triple mouvement de rapprochement et de distanciation, comme si l'histoire se répétait. Si les deux mouvements naissent très proches, « *dès le début du 20^{ème} siècle, des sources de divergences vont apparaître entre syndicats, coopératives et mutuelles*²⁵ ». Ils se retrouveront dans les années 70' au travers d'un renouveau des expériences coopératives et autogestionnaires pour se séparer à nouveau quelques années plus tard. On assiste aujourd'hui, à nouveau, à un rapprochement entre syndicats et mouvement coopératif.

²⁰ ANCION Guy, *op cit.*, p.7

²¹ *Ibid.*, p.8

²² *Ibid.*

²³ *Ibid.*

²⁴ CICCIA Luca, « *Coopératives, un modèle tout terrien* », in *Etude SAW-B 2011*, p.114

http://www.saw-b.be/EP/2011/Etude_2011_WEBdiffusion.pdf

²⁵ MAYNE Emmanuelle, *op cit.*, p.27

20^{ème} siècle : banalisation et fin d'un idéal

Les raisons sont, bien entendu, multifactorielles et très dépendantes de certains contextes précis, de certaines expériences. Nous pointerons ici quelques arguments généraux.

Au sein des réseaux historiques (socialiste, chrétien), les objectifs de changements politiques portés par les coopératives ont peu à peu fait place à une volonté plus importante d'assurer un développement commercial. De plus, l'idée coopérative tend à se modifier : « *la coopération n'est plus un moyen d'émancipation de la classe ouvrière, mais la possibilité pour la classe ouvrière d'acheter à meilleur marché*²⁶ ». La dimension politique des coopératives est donc passée à un second plan et dans certains cas, a totalement disparu. Les mouvements coopératifs s'essouffent. Aux yeux des syndicats, les coopératives ne lutteraient plus réellement pour les intérêts collectifs des travailleurs et ne participeraient plus à combattre le capitalisme. Du côté socialiste, le Parti des Ouvriers Belges ne considéra bientôt plus les coopératives que comme des fournisseurs « *de subsides, d'aide à la presse et de locaux* »²⁷. Et dans l'autre sens, les dirigeants coopérateurs reprochèrent de ne pas avoir une place importante au sein du parti, regrettant qu'une trop faible partie des « *militants syndicalistes, mutuellistes et parmi les conseillers communaux socialistes* »²⁸ ne soit membre de leurs coopératives. Toutefois, ces dernières sont pourtant restées dans une situation paradoxale puisque dans le même temps elles profitaient d'un réseau d'adhérents fidèles tout en ayant un rôle financier pour le mouvement. Une ambiguïté qui « *se traduit notamment par des tensions entre syndicats et coopératives* »²⁹.

Et ces différends s'aggravent lorsqu'il est question des conditions de travail et des rémunérations au sein des coopératives. « *En effet, certaines des coopératives se montrent des patrons très durs vis-à-vis de leurs salariés, ne traitant pas convenablement leur personnel*³⁰ ». Prises dans un marché de plus en plus concurrentiel, les coopératives adoptent des pratiques d'entreprises capitalistes qui déplaisent fortement aux syndicats. Déjà en 1886, lors d'un congrès ouvrier en France, le fait que « *les coopératives deviennent graduellement des sociétés de patrons et cessent d'avoir quoi que ce soit de commun avec la classe ouvrière*³¹ » sera souligné. Des grèves éclatent et en 1921 du côté socialiste est créée une Commission Mixte des Coopératives et des Syndicats dont les lignes de conduites tentent de rallier les deux mouvements : d'une part, les organisations syndicales ne peuvent exiger des coopératives des conditions de travail qui mettraient en péril l'activité et d'autre part, les coopératives doivent s'engager à respecter les conditions du tarif syndical en vigueur. Une Commission de Conciliation et d'Arbitrage est

²⁶ MAYNE Emmanuelle, *op cit.*, p.21

²⁷ ANSION, Guy, *op cit.*, p.10

²⁸ *Ibid.*

²⁹ *Ibid.*

³⁰ MAYNE Emmanuelle, *op cit.*, p.28

³¹ LAMBERT Paul, *Syndicalisme, coopération et problèmes sociaux d'aujourd'hui*, Les propagateurs de la coopération, 1955, p.8 cité par MAYNE Emmanuelle, *op cit.*, p.28.

également mise sur pied pour régler les litiges entre les deux mouvements. Malgré cette tentative de rapprochement, les conflits seront nombreux et éloigneront coopératives et organisations syndicales. Après la Deuxième Guerre Mondiale, le pacte social entraîne un important développement des syndicats alors que les coopératives belges connaissent des moments difficiles : concurrence de plus en plus accrue avec le secteur classique, difficultés de financements, etc. Le phénomène de banalisation³² s'amplifie et éloigne encore un peu plus les organisations syndicales des coopératives, considérées alors comme des entreprises classiques.

Les expériences autogestionnaires

Dans la mouvance des idées de mai 68 et suite à la crise économique des années 70', on assiste à un renouveau des idées coopératives auprès des syndicats. Ils auront toutefois des positions assez différentes.

Ainsi, si la CSC prône déjà la cogestion dans les années 50', elle approfondit ce thème et se prononce favorablement pour l'autogestion dans les années 70'. « *Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que les premières entreprises pionnières dans ce domaine furent surtout soutenues par le mouvement et les syndicats chrétiens* »³³. En 1980, des travailleurs en autoproduction ou en autogestion décident de s'associer et créent, avec l'appui de syndicalistes de la CSC, la Fondation André Oleffe (FAO). Celle-ci aura pour mission de coordonner et structurer les actions des différentes entreprises autogestionnaires (face aux nombreuses difficultés qu'elles connaissent)³⁴. Suite à des conflits entre la CSC et la Fondation, le syndicat prendra ses distances avec la FAO en 1988 et créera sa propre agence conseil : SYNECO.

Alors que « *le débat à la CSC faisait rage entre le nord, plus attaché au modèle allemand de cogestion, et les francophones, qui débattaient de l'autogestion* »³⁵, le parti socialiste et la FGTB pour des raisons idéologiques se montraient plus prudents³⁶. Ils refusaient l'auto-exploitation des travailleurs. Or, selon la FGTB, il y avait de gros risques d'auto-exploitation dans les modèles autogestionnaires qui prenaient souvent la forme de coopératives. « *Le mouvement global socialiste ne s'engagera [donc] jamais en faveur de la cogestion et de l'autogestion. La FGTB s'opposera clairement à la cogestion qui donne aux syndicats des responsabilités mais pas le pouvoir* »³⁷. Toutefois, elle soutiendra quand même des initiatives autogestionnaires mais, à la différence du mouvement chrétien, cela restera des actions ponctuelles et localisées de

³² Selon Philippe Frémeaux (FREMEAUX P., *La nouvelle Alternative ?*, Paris, Les petits matins, 2016), le phénomène de banalisation correspond au fait qu'une entreprise suivant les principes de l'économie sociale et faisant face aux contraintes du système capitaliste dominant va adopter des comportements similaires aux entreprises dites classiques : pression pour la rentabilité, affaiblissement des conditions de travail...

³³ MAYNE Emmanuelle, op cit., p.41

³⁴ Ibid., p.43

³⁵ CICCIA Luca, op cit., p.118

³⁶ Ibid.

³⁷ MAYNE Emmanuelle, op cit., p.47

certaines organisations de la FGTB portées par des permanents syndicaux emblématiques.

Si certaines expériences autogestionnaires ont été des succès, la majorité a connu de sérieuses difficultés avant de s'éteindre rapidement faute de capitaux, d'expérience de gestion, face aux conflits de pouvoir...

De plus, le développement d'un capitalisme mondial hyperconcurrentiel, soutenu par les gouvernements a fait naître de nombreuses délocalisations et menacé le maintien des conditions de travail dignes. Il a amené les syndicats à une nouvelle logique : résister et maintenir les conquies sociaux. Les grands combats pour transformer la société et le système capitaliste ont été relégués au second plan, emportant avec eux les luttes autogestionnaires d'antan.

Par ailleurs, les initiatives autogestionnaires ont également dû faire face à ces contraintes et ont parfois perdu leurs valeurs et principes qui les ont fondés. Dans ce contexte, *« remplacer le patron par les travailleurs pour en arriver à s'auto-imposer les contraintes économiques nées de la concurrence n'était pas une réussite sociale et politique ! L'auto-gestion ne pouvait devenir auto-exploitation...³⁸ »* A l'image du premier mouvement de distanciation de la fin du 20^{ème} siècle, la fin des années 80' marque une nouvelle fois l'arrêt du rapprochement entre mouvement syndical et coopératives. C'est aussi la fin du mouvement coopératif à proprement parler.

SCOP ET SYNDICATS, RÉELLEMENT INCONCILIABLES ?

Aujourd'hui, on assiste à nouveau à un regain des idées coopératives qui ne laisse pas indifférentes les organisations syndicales. Les projets de coopératives ou de reprises d'entreprises sous forme de coopératives soutenues par certains délégués ou des évènements tels que le printemps des SCOP³⁹ en témoignent. Si des ponts se créent et si des délégations syndicales existent dans de nombreuses coopératives et SCOP, il persiste toujours des réticences qui font écho à l'histoire.

Du côté syndical la peur de l'auto-exploitation reste présente (surtout pour le pilier socialiste, dans le chef du pilier chrétien c'est plutôt les échecs des entreprises autogérées des années 80 qui suscitent l'hésitation). De plus, les syndicats ne sont pas à l'aise avec l'idée d'un quelconque rapprochement avec les patrons, même s'ils sont des patrons de coopératives. Les résistances ne viennent-elles notamment pas du fait que le syndicalisme est pensé et se pense essentiellement comme le défenseur du travailleur face au capital ? De ce point de vue, dans les SCOP où le travail et le capital se confondent, le rôle des

³⁸ CICCIA Luca, *op cit.*, p.120

³⁹ Le printemps des SCOP est un évènement organisé par l'Union des Scop Wallonie-Bruxelles. Il avait pour thème cette année : la transmission de l'entreprise aux salariés. <http://www.les-scop.be/spip.php?article49>

syndicats paraît compliqué. Mais c'est négliger et faire l'impasse sur les rapports de pouvoir inhérents à toute forme d'organisation collective et qui ne sont pas forcément issus du rapport capital/travail tels que les liens hiérarchiques, les rapports personnels, les inégalités de compétences, les différences de personnalités... Sans doute les organisations syndicales doivent-elles revoir et redéfinir leur posture et leur rôle dans des structures qui appréhendent différemment le rapport capital/travail.

De l'autre côté, certains représentants des coopératives baladent l'image d'un syndicalisme rétrograde et ne comprennent pas la nécessité d'une présence dans les coopératives. Ils ont tendance à penser que les principes qui président à la création et au fonctionnement de la coopérative suffisent à garantir un traitement juste et équitable des travailleurs, à offrir de bonnes conditions de travail... C'est tabler uniquement sur la « volonté vertueuse ». En effet, dans les coopératives même participatives et qui se veulent irréprochables, persistent toujours des conflits et des rapports d'opposition. Le simple fait de vouloir l'intérêt de tous et toutes suffit-il pour y arriver? Il faut reconnaître que l'inscription des coopératives dans des activités économiques peut les amener à négliger certaines aspirations légitimes des travailleurs qui viendraient s'opposer aux intérêts économiques de l'ensemble de la structure. A fortiori, au sein des entreprises d'économie sociale, et encore plus dans les SCOP, quelle est la place pour les points de vue divergents de ceux de la majorité? Comment s'expriment les différences? Il n'est pas toujours évident de penser autrement que ses collègues dans un système qui se veut vertueux. Dans cette perspective, les syndicats ont toute leur utilité car ils représentent tous les travailleurs, toutes les voix, qu'elles s'expriment de manière majoritaire ou minoritaire... Il s'agit alors de définir et de construire les modalités de coexistence car elles ne sauraient se calquer sur les relations à l'œuvre dans les entreprises classiques.

A l'heure où les conséquences négatives du capitalisme ne sont plus à démontrer, où les politiques en renforcent les mécanismes et les structures, où les syndicats se trouvent fragilisés et où les coopératives doivent faire face à une concurrence mondialisée, coopératives et syndicats ne se retrouvent-ils pas dans une situation qui pourrait les rapprocher et leur permettre tous deux de renouer avec les objectifs politiques de transformation de l'économie et de la société qu'ils ont tous deux parfois un peu perdu de vue ?

Une première étape pour y parvenir pourrait consister à identifier ensemble les objectifs et principes communs qui animent les coopératives et le monde syndical. Et ce, tout en étant capables d'accepter et d'assumer certaines divergences. Travailler tant sur ce qui rassemble que sur ce qui divise permettrait ainsi de mieux saisir comment, à partir de principes et d'objectifs communs, les mouvements coopératifs et syndicaux ont adopté des modalités d'action très différentes qui les ont parfois éloignés voire opposés. Il est fort à parier que naitrait de ces échanges une meilleure compréhension et reconnaissance mutuelle des parties permettant ainsi de faire plier certains stéréotypes vivaces et de construire des collaborations fructueuses.

Sur le terrain de la reprise d'entreprise, le travail en cours pour construire un écosystème adéquat à la reprise par les travailleurs est un premier pas. Un groupe de travail composé du Cabinet du Ministre de l'économie, de l'AEI, de la SOWACCESS, de la SOWALFIN, de la SOWECSOM et de certaines agences-conseils en économie sociale dont deux d'entre elles, Propages et Syneco assument leur ancrage dans le monde syndical mais aussi l'Union wallonne et bruxelloise des SCOP, se réunit actuellement pour construire des méthodologies d'accompagnement spécifiques des reprises d'entreprises sous formes de coopératives de travailleurs...



Une délocalisation, une SCOP et des syndicalistes

En 2016, un groupe américain décide de fermer sa filiale belge pour délocaliser la production en Tchéquie. Et ce, malgré les bénéfices engrangés par l'usine. Elle laisse ainsi sur le carreau quelques 60 travailleurs. Cette fermeture sonne le glas d'une aventure professionnelle de presque 30 ans pour certains de ceux-ci. Un glas qui se transforme peu à peu en point de départ d'un projet coopératif porté par deux délégués syndicaux de l'entreprise liquidée. La volonté de l'un des fondateurs, ex-délégué syndical, de cette future coopérative est que les travailleurs « *aient leur destin en main* ». Dans cette perspective, le projet consiste à reprendre un secteur d'activité de l'ancienne société sous forme de coopérative de travailleurs associés. Ces derniers sont donc amenés à devenir propriétaires de leur entreprise. Selon le délégué syndical, « *il ne faudra donc plus rendre des comptes aux actionnaires. Tout le monde décide ensemble. Au niveau de la démocratie, c'est ce qui a de mieux aujourd'hui* ». Pas question, non plus, d'abandonner la délégation syndicale qui est selon lui, fondamentale dans toute forme d'entreprise.

Mais le projet ne s'arrête pas à la création de l'entreprise. Le délégué FGTB a pour ambition de « *créer une nouvelle passerelle entre le syndicalisme et les coopératives* ». Il admet que ces deux mondes ne sont pas très proches pour l'instant et imagine travailler sur une convention collective spécifique aux coopératives. « *Un des moyens de lutter contre le capitalisme, c'est de faire des coopératives. Or, la FGTB porte ce combat. Il faut que le syndicalisme s'intéresse aux coopératives, il faut créer des ponts entre les deux. C'est important tant pour les organisations syndicales que pour le monde coopératif* ».

D'ailleurs, même s'il y a certaines réticences au sein de la FGTB, le projet de coopérative est soutenu en interne. Les arguments qui alimentent la méfiance sont : rapprochement avec le patronat, abus de pouvoir et auto-exploitation des travailleurs. Le syndicaliste souligne également la crainte de voir diminuer l'engagement syndical pour les combats sociétaux qui dépassent le cadre d'une entreprise. « *Est-ce que nous irons toujours manifester si nous sommes nos propres patrons et qu'il faut arrêter l'activité pendant une journée ?* » Ce projet est donc un exemple concret du rapprochement entre les idées coopératives et les organisations syndicales. S'il est encore à un stade fragile, il illustre que ces deux mondes ne sont peut-être pas inconciliables !

Pour citer cette analyse : Violaine WATHELET, « SCOP et syndicats : au-delà des stéréotypes ? », *Analyses SAW-B* [en ligne : www.saw-b.be], 2017.

Les analyses de SAW-B sont des outils de réflexion et de débat. Elles posent un regard critique sur les pratiques et objectifs des entreprises sociales mais aussi sur notre société, nos modes de consommation, de production. Leur visée est de comprendre les réalités, décoder les enjeux et, collectivement, construire les réponses aux difficultés rencontrées par les alternatives économiques.

Ces textes sont le résultat des interpellations des acteurs de terrain et de nos recherches. Vous pouvez y contribuer : faites-nous part de vos questions, commentaires et propositions en amont ou en aval de ces textes. Si vous le souhaitez, nous sommes à votre disposition pour aborder, au sein de votre entreprise sociale ou de votre collectif citoyen, les thèmes traités dans ces analyses. Contactez-nous : info@saw-b.be



SAW-B, Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises, est une fédération d'entreprises d'économie sociale qui regroupe plus de 120 membres. Nous cherchons à faire mouvement pour l'alternative économique et sociale.

Nos actions : défendre et représenter l'économie sociale ; soutenir et accompagner des porteurs de projets d'économie sociale ; susciter une réflexion critique à propos des alternatives économiques, avec les travailleurs des entreprises d'économie sociale et avec les citoyens investis dans des initiatives solidaires.

SAW-B est reconnue comme agence-conseil par la Wallonie et comme acteur d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Toutes nos analyses sont sur www.saw-b.be.

